

ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations photovoltaïque

N°(y)s.039

Date de fin de validité 26-06-2030

Décernée à Monsieur Pascal FERLICOT

Fait à Saint-Marcel

Le 26 Juin 2026

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles des installations photovoltaïques conformément au document technique APSAD D20 et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q20.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Amaury LEQUETTE

Directeur CNPP Conseil & Formation



CNPP Entreprise SARL

Formation